



Message de la Secrétaire à la Sécurité intérieure

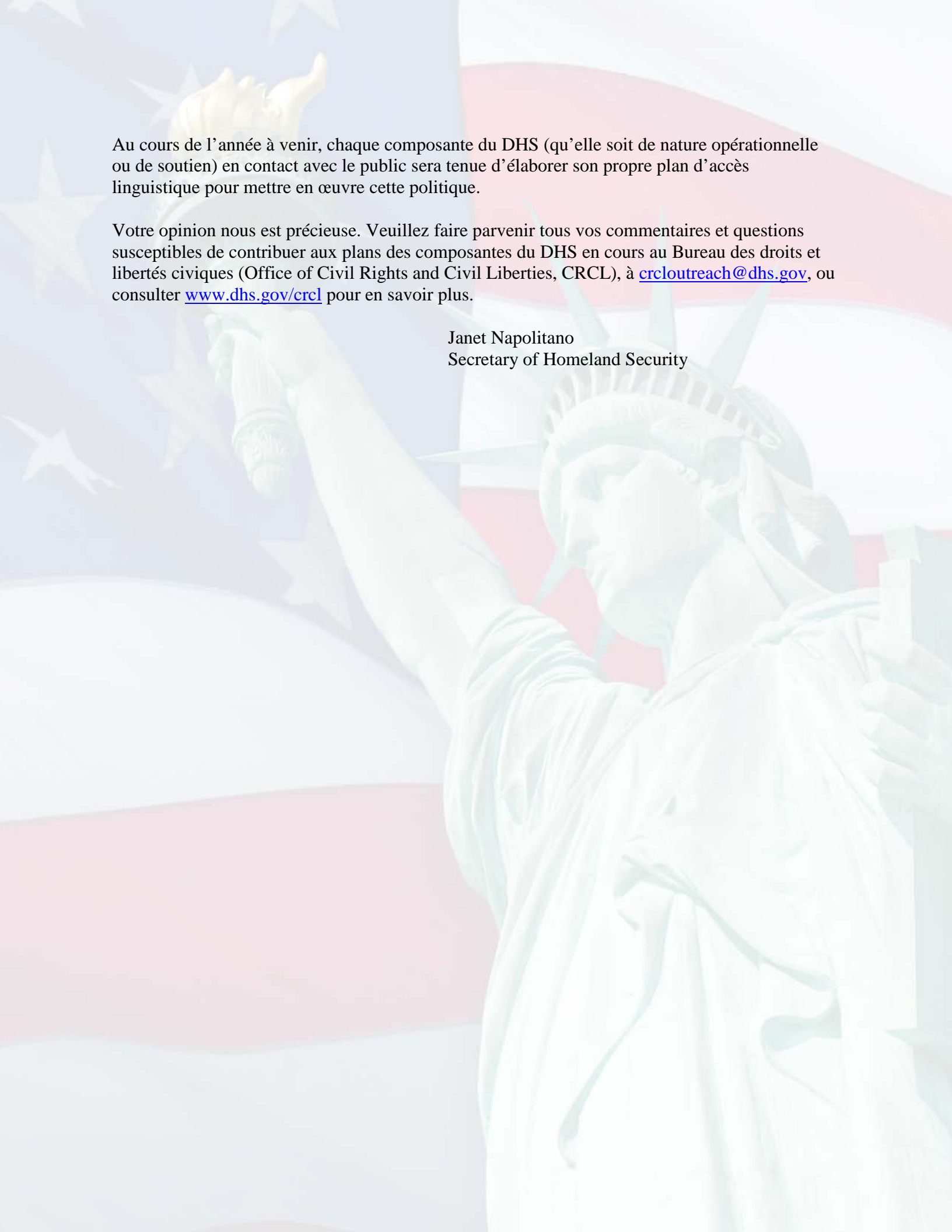
J'ai le plaisir de vous présenter le plan du Département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, DHS) pour l'exercice 2012, qui prévoit la mise à disposition d'un accès essentiel aux programmes et activités de sécurité intérieure pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais. Le DHS sait combien il est important de pouvoir communiquer efficacement avec tous, quelles que soient leurs missions et fonctions, et pas seulement avec les anglophones.

Au cours de l'exercice 2011, le DHS a lancé une initiative dans tout le Département afin d'évaluer ses besoins linguistiques actuels et les services linguistiques existants. Le Département offre déjà de nombreux services linguistiques, présentés dans le plan ci-joint. À titre d'exemple, le Service des douanes et de la protection des frontières américaines (U.S. Customs and Border Protection, CBP) exige de la police des frontières et des fonctionnaires du CBP qui travaillent le long de la frontière sud-ouest qu'ils parlent tous l'espagnol de manière fonctionnelle. De même, les Services américains de citoyenneté et d'immigration (U.S. Citizenship and Immigration Services) fournissent des informations sur l'immigration et la naturalisation rédigées en plusieurs langues ; l'Administration de la sécurité des transports (Transportation Security Administration) a mis à disposition des panneaux d'informations en huit langues. Par ailleurs, l'Agence fédérale de gestion des urgences (Federal Emergency Management Agency) diffuse aux sinistrés des documents rédigés en plusieurs langues et administre de nombreux sites internet non anglophones. Elle forme également les employés chargés de l'aide aux sinistrés à identifier les besoins linguistiques et à y répondre dans les zones touchées. Ces exemples parmi tant d'autres témoignent de l'engagement du Département à assurer un accès linguistique adéquat dans le cadre de ses missions et fonctions.

Le DHS peut toutefois prendre d'autres mesures pour améliorer la communication avec les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais. Le Plan d'accès linguistique du DHS propose, grâce aux expériences et à l'expertise du personnel de l'ensemble du Département, grâce aussi à l'aide des commentaires de parties prenantes externes représentant différentes communautés de l'ensemble de la nation, un cadre qui permettra d'améliorer l'accès aux services et activités du DHS pour les personnes ayant une maîtrise limitée de l'anglais.

Le Plan d'accès linguistique stipule que :

Le DHS a pour politique d'offrir aux personnes ayant une maîtrise de l'anglais limitée un accès essentiel aux opérations, services, activités et programmes nécessaires à l'accomplissement de chaque volet de la mission du Département de la sécurité intérieure, en offrant en temps voulu des services d'assistance linguistique de qualité. Par conséquent, les composantes du DHS doivent incorporer des critères d'accès linguistique à leur planification stratégique et opérationnelle courante ; elles doivent également identifier et traduire des documents cruciaux dans les langues les plus souvent rencontrées, fournir des services d'interprétariat en cas de besoin et former leur personnel aux responsabilités d'accès linguistique, ainsi qu'aux modalités d'utilisation des ressources d'accès linguistique disponibles.



Au cours de l'année à venir, chaque composante du DHS (qu'elle soit de nature opérationnelle ou de soutien) en contact avec le public sera tenue d'élaborer son propre plan d'accès linguistique pour mettre en œuvre cette politique.

Votre opinion nous est précieuse. Veuillez faire parvenir tous vos commentaires et questions susceptibles de contribuer aux plans des composantes du DHS en cours au Bureau des droits et libertés civiles (Office of Civil Rights and Civil Liberties, CRCL), à crcloutreach@dhs.gov, ou consulter www.dhs.gov/crcl pour en savoir plus.

Janet Napolitano
Secretary of Homeland Security